

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD140

présenté par
Mme Marsaud, rapporteure

ARTICLE 55

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ou parties »,

les mots :

« , parties de bâtiments ou ensembles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.